

tions serait dans le cas où l'assemblée, composée de vingt-sept membres outre les Puissances alliées et associées, éliminerait un représentant du Canada comme membre du Conseil. Selon moi, les chances d'une telle conjoncture sont plutôt faibles parce que le sentiment naturel des autres membres de la Ligue des Nations se réduirait à ceci: l'Empire britannique étant représenté au Conseil, le Canada ou d'autres membres de la Ligue des Nations qui font partie de l'Empire britannique auraient trop de représentation s'il fallait encore leur donner un autre représentant au conseil.

Puisque tel est le cas, nous serons probablement membre de l'assemblée, mais nous avons très peu de chance d'avoir un représentant au Conseil qui aura la responsabilité de diriger la politique de la Ligue des Nations. Quand nous aurons approuvé ce traité de la Ligue des Nations, nous serons forcés par les termes du Traité de fournir notre quote-part au cas où il deviendrait nécessaire à la Ligue des Nations de faire respecter ses règlements ou ses résolutions à l'un quelconque des membres de la Ligue, ou à d'autres pays qui n'en font pas partie. De la manière dont je comprends le traité, il faudra décider exactement quelle quote-part le Canada et les autres nations devront fournir respectivement.

L'honorable M. DAVID: En hommes et en argent.

L'honorable M. BOSTOCK: En hommes, en argent, en navires et en autres choses. De la façon dont je comprends la chose dans le moment, notre situation eût été beaucoup plus avantageuse si le Canada n'avait pas été partie à cette Ligue des Nations autrement que comme fraction de l'empire britannique. Nous aurions alors été capables de nous lancer volontairement et de prendre l'attitude commandée par la nécessité, exactement comme nous avons fait en août 1914. Nous serions libres d'offrir les plus grands services que nous serions disposés à donner. Je crois que si nous en venions à étudier la quote-part que l'on nous demanderait de fournir pour faire respecter le traité, nous la trouverions de beaucoup inférieure à ce que nous avons cru devoir faire à ce que nous avons déjà fait pour aider la mère-patrie et ses alliés à poursuivre la guerre et à la terminer victorieusement.

Je n'ai pas l'intention, honorables messieurs, de discuter l'affaire plus longuement aujourd'hui, parce que, je crois, nous vou-

L'hon. M. BOSTOCK.

lons tous apprendre du Gouvernement quelle sera, selon lui, notre situation par rapport au Traité de la Ligue des Nations. Si je comprends bien, nous aurons tout le loisir voulu pour discuter les questions qui ressortent des résolutions présentées par l'honorable ministre dirigeant.

En ce qui regarde les autres questions, effleurées dans le discours du trône, on nous demande d'adopter des dispositions financières en relation avec le Traité de paix et aussi en vue d'autres problèmes. Il m'a fait plaisir d'entendre l'honorable sénateur qui a appuyé l'Adresse insister auprès du Gouvernement sur la nécessité de l'économie dans son administration. Nous avons voté, l'an dernier de très fortes sommes pour conduire les affaires de ce pays. Plusieurs d'entre nous ont trouvé que les crédits qu'on demandait au Parlement étaient exagérés et qu'on aurait pu les réduire considérablement. Maintenant, si, comme le discours du trône le déclare, l'argent que l'on doit voter pour les autres fins constitue un gros montant, je considère comme regrettable que nous soyons appelés à voter ce crédit additionnel, à moins de raisons majeures. Nous sommes convoqués, cette fois-ci, dans le but exprès d'étudier le Traité, et on ne devrait pas nous demander de compléter les crédits votés par le Parlement lors de la dernière session, crédits qui devaient couvrir toute l'année courante et qui atteignaient une somme des plus considérables. Nous sommes aujourd'hui dans l'obligation de prélever de l'argent par voie d'emprunt. L'emprunt de la Victoire était pratiquement inauguré hier, quand Son Altesse Royale déploya le drapeau, aux édifices du Parlement. Nous espérons tous que le Gouvernement réussira à prélever l'argent dont il a besoin; selon les chiffres donnés aujourd'hui; il s'attend peut-être, avec raison, à prélever par ce moyen-là tout l'argent dont il a besoin. En même temps, non seulement le Gouvernement, mais chaque particulier du pays qui réfléchit sur ces problèmes, doit se rendre compte que la plus stricte économie est nécessaire dans les affaires tant publiques que privées et que nous devons faire en sorte que les ressources naturelles du pays soient exploitées le plus possible afin de ne pas fléchir sous le lourd fardeau que la guerre nous impose. Je suis persuadé que l'ambition du peuple tout entier est de faire les efforts les plus soutenus pour nous libérer des obligations qui résultent de la guerre.

Pour conclure, je dirai que nous espérons concerter nos efforts à l'avenir, comme nous l'avons fait par le passé dans la guerre,